schülke

Hygiène bucco-dentaire

octenident® Solution de rinçage buccal

Nos avantages

- Ralentit les germes sources de mauvaises odeurs
- Donne une haleine fraîche
- Ne colore pas les dents[1]
- Sans chlorhexidine

Zone d'application

- En cas d'hygiène buccale limitée
- Pour prévenir et éviter la mauvaise haleine
- Pour lutter contre les bactéries sources de mauvaises odeurs dans la cavité buccale

Mode d'emploi

En fonction des besoins, se rincer la bouche 2-3 fois par jour pendant env. 30 secondes.

Ne pas avaler. La consommation d'aliments et de liquides est possible immédiatement après l'application.

Ne pas utiliser chez les nourrissons et les jeunes enfants.

Données du produit

Composition:
Eau, huile de ricin hydrogénée PEG-40, phénoxyéthanol, glycérine, arôme, gluconate de sodium, phosphate disodique, sucralose, acide citrique, Octenidine HCl

Ne pas stocker à plus de 25°C, protéger du gel.

Pour commander

Article	Forme d'administration	GTIN	Référence.
octenident -CH - 250 ml FL	10 / carton(s)	4032651984909	70003587
octenident -INT I- 250 ml FL	10 / carton(s)	4032651984848	70003584

Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé.

Opinion d'expert et information

Vous trouverez les informations sur le produit sous www.schuelke.ch

Pour vos questions individuelles:

Customer Sales Service

Tél.: +41 44 466 55 44

E-mail: mail.ch@schuelke.com

[1] à propos de la coloration des dents: une étude réalisée sur 53 personnes a montré qu'après 4 semaines d'application, 94% des sujets ne présentaient aucune coloration. Méthode de mesure: échelle Vital

Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Straße
22851 Norderstedt | Germany
Téléphone +49 40 52100582
www.schuelke.com
info@schuelke.com
Made in Germany

Schülke & Mayr AG
Hungerbüelstrasse
8500 Frauenfeld | Switzerland
Téléphone +41 44 466 55 44
www.schuelke.ch
mail.ch@schuelke.com

Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication conformément à l'art. 13 al. 1 de la loi allemande sur les médicaments et de certificats de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) pour les médicaments.

/ 910024-CH-fr-CH-01.05 2025
Cette information sur le produit n'est pas mise à jour automatiquement.